sition des mineurs davantage que la fin de la lutte dans le même ordre serré qu'au commencement. »

Selon toutes les apparences, la grosse majorité des mineurs se prononcera pour la continuation de la grève, malgré les conseils des leaders. Mais il est douteux que la majorité soit assez grande. Les statuts de la Fédération ne disent rien sur la majorité nécessaire pour que se continue une grève. Dans certains districts, comme le Durham et le Lancashire, il faut que les deux tiers des votants se déclarent en faveur de la continuation pour pouvoir prolonger la grève. Demain, le Comité exécutif décidera.

J. Kottgen.

Les Chiffres définitifs du Referendum

COMMENT SE RÉPARTIT LE VOTE

244.011 mineurs se sont prononcés contre la reprise du travail et 201.013 pour, soit une majorité de 442.998 contre.

Le vote se répartit ainsi par districts :

	Pour la reprise	Contre la reprise
Yorkshire	13.267	43.914
Lancashire and Cheshire	11.334	29.840
Midlands	18.168	11.278
Ecosse	23.186	30.473
Galles du Sud	62.538	31.127
Northumberland	10.674	14.195
Durham	24.515	48.821
Bristol	772	326
Somerset	2.180	1.220
Derbyshire	8.080	13.428
South Derby	1.626	1.090
Leicestershire	1.195	3.104
Nottingham	8.187	8.213
Cumberland	2.980	4.877
Galles du Nord	7.446	1.190
Cleveland	4.919	908
Totaux	201.013	244.011

JUSTICE !

Il y a déjà plusieurs jours que l'*Humanité* a publié une note relatant l'odieuse mesure dont Vicente Garcia, sujet espagnol, habitant Bordeaux depuis six ans environ, fut victime.

Très bon ouvrier tonnelier, excellent camarade, et par-dessus le marché fervent syndicaliste, Vicente Garcia a été expulsé de la terre hospitalière (!) de France par ordre de Sa Majesté Très Catholique Alphonse XIII. Cette Majesté vient assez souvent à Bordeaux faire soigner son auguste gorge par le docteur Moure, et cela lui donne sans doute une autorité suffisante pour qu'il puisse exiger l'expulsion de gens pour lesquels l'atmosphère d'Espagne est irrespirable.

Vicente Garcia, avisé de l'arrêté pris contre lui, voulut connaître les motifs de son expulsion et il fit informer de son cas la section bordelaise de la Ligue des Droits de l'Homme. Celle-ci délégua son vice-président auprès du préfet de la Gironde, en même temps que son Comité central, saisi, faisait faire une démarche analogue au ministère de l'intérieur. On ne put rien reprocher à Vicente Garcia, qui avait toujours respecté les lois du pays où il s'était installé. Et malgré ce défaut complet de motifs, pour échapper aux shires de la République qui l'eussent aimablement remis aux policiers espagnols, notre camarade dut partir pour l'inconnu.

Mieux que ça, la Ligue, aidée par le Syndicat des tonneliers, dont Vicente Garcia faisait partie, fit une très sérieuse enquête. Cette enquête prouva qu'on ne peut rien reprocher à notre ami.

Le Comité intersyndical, le Parti socialiste et la Ligue des Droits de l'Homme ont organisé une agitation qu'ils espèrent efficace. Les travailleurs appelés à remplir leur devoir de solidarité l'ont fait, simplement, comme ils convient de le faire ; et ils recommenceront aussitôt qu'on le leur redemandera. La Ligue poursuivra ses démarches auprès du ministre de la République, et nous, nous devons faire une propagande intense pour que l'opinion publique, enfin émue de la criante et douloureuse injustice qui prive de leur père quatre fillettes, de son mari une brave mère de famille, impose à nos maîtres républicains le respect de la personnalité humaine, le retour parmi nous de notre courageux et vaillant Vicente Garcia.

E. DONDICOL.

P. S. — Nos camarades du groupe socialiste espagnol (S. F. I. O.) sont, depuis un certain temps, traqués par la police bordelaise. Si cela devait continuer, nos gouvernants feraient beaucoup mieux de proposer à la Chambre l'expulsion de tout étranger n'appartenant pas au monde capitaliste. Il y a d'autres monarques qu'Alphonse XIII et il ne faudrait pas faire de jaloux.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Interpellation en faveur des marins-pêcheurs bretons

Le citoyen Goude demandera, dès la rentrée, au ministre de la Marine pourquoi il n'a été tenu aucun compte du vœu émis chaque année, depuis 1906 par le Congrès des marins pêcheurs du Finistère, demandant que l'emploi des sennes et filets tournants soit formellement interdit dans la pêche du petit maquereau et de certains autres poissons et pourquoi la Commission chargée d'étudier cette question comprend des fabricants de conserves de poisson.

L'AUGMENTATION DES LOYERS

Punaises comprises

Non seulement les propriétaires augmentent leurs loyers au-delà de toute mesure et de toute raison, mais encore leur esprit inventif s'ingénie à corser les clauses des engagements de location de manière à s'exonérer de toute charge et de tout risque.

Les conditions du contrat de louage deviennent de plus en plus lourdes, de plus en plus draconiennes : chaque jour apporte une innovation qui a pour but d'enlever tout recours au malheureux locataire et à lui mettre sur les épaules toutes les responsabilités.

A cet égard, au risque de donner aux autres propriétaires un exemple à suivre, nous présentons à nos lecteurs l'engagement que doivent signer les locataires de la maison sise à Paris, 43, rue Berzélius, aux Epinettes, dont Mme veuve Chaudron est propriétaire et dont le gérant est M. Gabriel Cauchois, architecte, 16, passage Legendre.

Signalons en passant qu'il y a 23 locataires dans la maison et que tous les logements de 350 et 400 francs viennent d'être augmentés de 100 francs chacun.

Cinq ou six logements seulement, d'un prix inférieur à 350 francs, auraient subi une augmentation inférieure à 100 francs.

Mais j'ai hâte d'arriver à l'engagement lui-même.

Bien entendu, il prévoit que le ramonage sera fait « aux frais, risques et périls » du locataire.

Il ajoute que « si le mobilier est insuffisant pour répondre du loyer annuel *à l'entrée en jouissance*, le local sera refusé au preneur sans indemnité quelconque ».

Voyez-vous le locataire arrivant le jour du petit terme avec sa charrette à bras et empêché d'entrer, rejeté à la rue, sans domicile, perdant son denier à Dieu, parce qu'il plaira au gérant d'estimer arbitrairement que le mobilier ne constitue pas une garantie suffisante ?

Il y a mieux. Lisez l'article 5 du contrat : « A sa sortie, le preneur devra con» signer entre les mains du propriétaire » à *titre de provision* pour les réparations » locatives *une somme de 40 francs.* »

Alors, les loyers d'avance ne suffisent plus, il faudra un dépôt. A quand le cautionnement pour exercer les délicates fonctions de locataire ? Et encore « à titre de provision » indique que le locataire n'est pas tenu quitte avec sa consignation et qu'on peut lui réclamer encore un supplément.

Poursuivons, la suite est mieux encore :

Article 6. — « Si le preneur ne s'est pas » acquitté à la sortie de tous termes, pro» visions, frais de poursuites, contribu» tions et autres droits à sa charge, le mo» bilier, *saisi ou non*, appartiendra au pro» priétaire, proportionnellement aux som» mes dues et sans que le preneur puisse » réclamer aucune indemnité ni rembour» sement. *Le propriétaire pourra disposer » à son gré dudit mobilier et le faire ven» dre à l'amiable si bon lui semble sans » formalités judiciaires et sans être obligé » d'observer aucun délai.* »

Qu'en dites-vous, camarades ? Voilà le cas que l'on fait de la loi, des garanties qu'elle accorde, des formalités qu'elle exige. Le coucher est insaisissable. Soit, mais le contrat qui fait la loi des parties permet ici au propriétaire de le vendre, comme le reste, sans saisie, sans procédure, sans délai.

Il paraît que Mme veuve Chaudron est une personne pieuse, qu'elle va à la messe tous les jours, qu'elle a offert au curé de Saint-Joseph des Epinettes un orgue de 50,000 francs. A-t-elle lu les termes du contrat que son gérant fait signer à ses locataires et comment concilie-t-elle ces dispositions avec la charité chrétienne ?

L'article 7 déclare que « le propriétaire n'est pas responsable des bicyclettes, motocyclettes, voitures ou autres introduits dans la maison, ni des vols d'aucune sorte commis dans ledit immeuble ».

Mais la perle, c'est la seconde clause, que nous avons réservée pour la... bonne bouche, si j'ose ainsi parler.

La maison est-elle déjà ancienne ? Craint-on l'invasion de petites bêtes gênantes et incommodes ? Craint-on les plaintes et le recours des locataires et la jurisprudence du juge de paix ? Toujours est-il que voici l'article :

Article 2. — « Le preneur habitera bour» geoisement les lieux loués et les pren» dra dans l'état où ils sont aujourd'hui, » étant spécialement convenu que le pro» priétaire ne sera recherché en aucune » façon, *en cas d'existence d'insectes ou » animaux nuisibles dans les lieux loués, » le preneur déclarant en faire son affaire » personnelle.* »

N'est-ce pas suave et délicat ? Le locataire doit faire son affaire personnelle (?) des puces, vermines et cafards, même si l'on n'a pas désinfecté ou nettoyé le logement du prédécesseur.

En d'autres termes, Mme veuve Chaudron loue, rue Berzélius, punaises comprises.

Qu'on se le dise !

Ducos de la Haille.

Déraillement d'un Rapide

Bordeaux. — Le train rapide pour Paris a déraillé hier à la gare de la Benauge, en sortant de Bordeaux. Le train s'est partagé en trois tronçons ; deux wagons ont été endommagés.

AVANT LE CONGRÈS DU BATIMENT

CONTRE LES CATASTROPHES

On discutera, à Bordeaux, des moyens d'empêcher les entrepreneurs de réaliser des économies aux dépens de la vie des ouvriers. — Souvenirs des catastrophes de Nancy, Nice et Nogent. — Pour la sécurité des travailleurs et du public.

Parmi les questions que devront étudier les congressistes de Bordeaux, il en est une, émouvante et douloureuse qui, pour la première fois, figure à l'ordre du jour d'un Congrès : c'est celle des accidents provoqués par ce qu'on est convenu d'appeler « le sabotage patronal ».

Les accidents, les catastrophes mêmes, ont été si nombreux au cours de l'année dernière dans l'industrie du bâtiment que la nécessité de les prévoir, d'en combattre les causes s'est imposée plus impérieusement que jamais aux travailleurs fédérés.

Trois noms : Nancy, Nice, Nogent-sur-Seine, évoquent le souvenir de ce tableau d'horreur : un bâtiment qui s'écroule sur ceux qui le construisent ; un amas de poutrelles de fer tordues, brisées, de ciment pulvérisé et, parmi ces ruines, des cadavres, des blessés prisonniers des décombres.

Partout les mêmes causes ont amené les mêmes effets sanglants : le ciment armé et le fer armé sont des éléments de construction d'un maniement délicat ; c'est par des *professionnels* qu'ils doivent être travaillés ; c'est par des soins constants, par une prudence extrême, par un choix consciencieux des matériaux, par une entente permanente entre l'ingénieur, l'architecte et l'entrepreneur que les bâtisses en ciment armé peuvent présenter pour qui les édifie et pour qui, plus tard, les habite, les garanties normales de sécurité.

Or, à Nice, il s'agissait de bâtir en quelques semaines de septembre, une construction légère destinée à devenir un music-hall, l'*Eldorado*, dès l'ouverture de la saison. Les travaux, confiés à un tâcheron, furent poussés avec une folle rapidité. Point de précautions, point d'épreuves de solidité, point de repos aux ouvriers. Le résultat se manifesta le huit septembre ; la construction s'écroula écrasant neuf ouvriers, en blessant grièvement vingt autres.

Les Économies à Nogent

Le mois suivant, à Nogent-sur-Seine, dans la région parisienne, pareille catastrophe se renouvelait, dans des conditions rigoureusement analogues et tuait un nombre plus élevé encore de travailleurs.

Là, on construisait une *malterie* que les propriétaires entendaient exploiter dans les délais les plus réduits. Le travail fut donc « poussé à la charge ». L'enquête que firent sur place les camarades Péricat, secrétaire de la Fédération et Dayras, secrétaire du Syndicat parisien des cimentiers, délégués par le Comité fédéral, établit, non seulement que trois planchers, soutenus par des cintres de bois, avaient été *décintrés* prématurément, mais que sur ces planchers ainsi décintrés, humides encore, mal appuyés et insuffisamment liés aux gros murs, des machines avaient été installées. Et quelles machines ! Elles faisaient supporter à la base qui les portait un poids de 2.000 kilos par mètres carré et d'étage en étage se superposaient exactement.

L'effondrement était inévitable.

Mais l'enquête révéla d'autres détails.

Pour réaliser une économie sur les salaires, on n'avait pas fait appel aux cimentiers professionnels. On avait confié la tâche de dresser une pareille construction à de pauvres maçons italiens et à des journaliers recrutés sur place, qui, pour la première fois, travaillaient le ciment armé. L'économie était alléchante : au lieu de payer un franc ou un franc dix l'heure, tarif syndical des ouvriers qualifiés qui eussent bâti un édifice solide, on donnait aux malheureux qui, en grand nombre périrent sous les ruines de leurs murailles croulantes, *trente-cinq, trente-sept* ou *quarante centimes* l'heure !

Quelques-uns, les plus acharnés à la besogne, ceux qui servaient aux autres d'entraîneurs, recevaient cinquante centimes. Pas davantage.

La vie n'est pas chère, à Nogent-sur-Seine, quand il s'agit de la troquer contre un salaire !

Que représentent les prétendues violences ouvrières », si férocement réprimées, contre ce sabotage des vies humaines calme, froid, calculeur, qui ne se réclame d'aucun autre idéal que de celui de l'or ; du plus bas, du plus égoïste des intérêts personnels !

Pour l'Éducation Ouvrière

On conçoit que les ouvriers du bâtiment ressentent la nécessité de se défendre contre des méthodes dont leur existence fait les frais. L'action qu'ils se proposent d'organiser contre le nouveau sabotage aura deux directions : elle se donnera pour objet de contraindre le employeurs à prendre les mesures de sécurité indispensables, à ne pas réaliser ces abominables économies de temps, de matériel, de main-d'œuvre qui provoquent les catastrophes ; elle se donnera pour objet parallèle de faire comprendre aux ouvriers eux-mêmes l'utilité des mesures de prudence, le danger des travaux bâclés, le péril qu'une tâche mal faite fait courir d'abord à eux-mêmes, puis à ceux qui, confiants en les bâtisseurs, entrent sans appréhension pour s'y loger ou pour travailler, dans les édifices qu'ils ont dressés. Car, par ignorance, par timidité, ou par forfanterie, des ouvriers se font parfois les complices bénévoles de l'employeur imprudent et âpre.

Ils ne réclament pas les mesures de protection les plus élémentaires ou bien ils les méprisent.

— A quoi bon, dit l'entrepreneur, poser un échafaudage pour un travail sur un toit qui demandera quelques heures à peine ?

Et certain couvreur — chez eux la bravoure est une qualité professionnelle — n'insiste pas : son amour-propre est en jeu. Mais parfois, mais trop souvent, hélas, il vient se briser sur les pavés...

Le bureau fédéral estime que la sauvegarde immédiate est représentée par le syndicat fort, qui pourra parfois envoyer sur les travaux un délégué dont la mission sera d'empêcher le « sabotage par esprit de lucre » et qui s'assurera que la maison ne menace pas de s'écrouler, la tranchée de s'effondrer, sur les hommes au travail.

L.-M. BONNEFF.

Les Élections Municipales

Pour la campagne municipale qui bientôt va s'ouvrir, nous croyons utile de donner ci-dessous la liste des brochures et volumes, traitant de la question municipale, qui sont en vente à la Librairie de l'*Humanité*.

Contre le Logement cher, Frédéric BRUNET, franco : 0 fr. 10, le cent 3 fr. 60.

Le Socialisme et les Municipalités, Albert THOMAS, franco : 0 fr. 15, le cent 5 fr. 60.

Les Articles du Programme municipal expliqués et commentés (P. S. D. F.), franco : 0 fr. 15, le cent 5 fr. 60.

La Crise des Loyers et le Parti Socialiste, Maurice JUNCKER, franco : 0 fr. 20, le cent 9 francs.

Le Socialisme municipal. La Leçon de l'Etranger, Louis GARNIER, franco : 0 fr. 20, le cent 10 francs.

L'Assistance et les Communes, A. BIANCONI, franco : 0 fr. 20, le cent 10 francs.

La Politique foncière des municipalités, Maurice HALBWACHS, franco : 0 fr. 20, le cent 10 francs.

Espace libre et Fortifications, Albert THOMAS, franco : 0 fr. 20, le cent 10 francs.

La Suppression des Octrois, Henri SERAN, franco : 0 fr. 20, le cent 10 francs.

Vers la Régie directe, Albert TANGER, franco : 0 fr. 20, le cent 10 francs.

L'Organisation économique de la Commune, LEVY-BRUHL et PRUDHOMME, franco : 0 fr. 20, le cent 10 francs.

Les Régies municipales, Edgard MILHAUD, franco : 0 fr. 20, le cent 10 francs.

(*Les 12 brochures ci-dessus ensemble, franco : 1 fr. 75*)

Le Socialisme municipal, Adrien VEBER, franco : 0 fr. 25.

La Loi municipale, franco : 1 fr. 40.

Le Congrès national de Saint-Quentin, franco : 3 fr. 35.

Les Régies municipales, par Emile BOUVIER, franco : 5 francs.

Le Socialisme conservateur ou municipal, par AMATER, franco : 5 fr. 85.

L'Assassinat du Messager

M. Moisant, commissaire de police d'Ivry, a continué hier son enquête sur l'assassinat de Pierre Soufflet, le messager de Choisy-le-Roi.

Aux abords du lieu de l'agression, on a trouvé, dans un terrain vague bordant la route de Choisy, une casquette en drap gris, dite « jockey », à l'intérieur de laquelle se trouvaient un cercle de jonc servant à maintenir la coiffure rigide et une mèche de cheveux châtains. Cette casquette a été achetée chez un chapelier de la place Nationale, à Paris ; son propriétaire est activement recherché.

Deux individus sur qui pesaient des soupçons ont été arrêtés hier matin à leur domicile, un hôtel meublé de la rue du Château-des-Rentiers, et amenés au commissariat de police d'Ivry. Interrogés, ils se défendirent énergiquement d'avoir pris part à l'assassinat du messager Soufflet et fournirent un alibi qui, contrôlé aussitôt, fut reconnu exact. Ils ont alors été remis en liberté.

La *Loi d'assurances contre les accidents du travail*, commentée par E. Quillent, est en vente à la Librairie de l'*Humanité*. 0 fr. 15

LA GRÈVE DES CHAUFFEURS

A propos de l'Arbitrage

LES DÉCLARATIONS DE FIANCETTE

Nous avons, hier, donné connaissance à nos lecteurs de la note concernant l'entrevue qui eut lieu hier entre le président du Conseil, le préfet de la Seine d'un côté, et les représentants du Consortium de l'autre.

A ce sujet, nous avons demandé le sentiment du citoyen Fiancette, secrétaire du Syndicat des cochers et chauffeurs, qui a bien voulu nous faire les déclarations suivantes :

A la note publiée à la suite de l'entrevue qui a eu lieu entre le président du conseil et les représentants du consortium, les journaux ont répondu par une note qui semble indiquer que les Compagnies ne veulent pas accepter l'arbitrage.

Dans un désir de conciliation, le Comité de grève et le syndicat avaient accepté l'arbitrage. Si les compagnies s'y refusent, les grévistes sont bien décidés à continuer la lutte.

Le gouvernement pourra-t-il continuer, après ce refus, le concours qu'il a prêté jusqu'alors aux Compagnies ? Car, s'il le voulait, il a un moyen bien simple d'obliger les Compagnies à accepter l'arbitrage sans sortir de la légalité et sans loi nouvelle. Il n'aurait qu'à suspendre la commission d'examen des cochers et chauffeurs, commission instituée par règlement administratif toujours modifiable dans l'intérêt général, attendu que ce n'est pas dans cet intérêt que l'on maintient ce règlement, mais bien seulement pour les compagnies touchées par la grève.

UNE MANŒUVRE DU CONSORTIUM

D'autre part, nous savons que les Compagnies d'automobiles se préparent à diminuer le prix des carburants dont se servent les chauffeurs pour la conduite des autos.

N'ayant pu briser la solidarité syndicale, elles vont essayer par ce moyen de détruire la coopérative de benzol, constituée par le Syndicat et en particulier par notre ami Fiancette, à Levallois-Perret.

Encore une fois, le Consortium s'apercevra bientôt qu'il fait fausse route.

La coopérative des chauffeurs, si elle aussi a souffert de la grève actuelle, est en mesure de faire face à tous les coups qui pourraient lui être portés. La finance capitaliste n'aura pas raison des gros sous des prolétaires.

UN APPEL DE L'UNION DES SYNDICATS

L'Union des Syndicats adresse l'appel suivant aux organisations syndicales et aux travailleurs :

Camarades,

Les sociétés de taxis-autos, puissances financières et d'exploitation, qui devant la grève de leurs exploités ont constitué un Consortium, bloc patronal réactionnaire, opposé à toute amélioration du sort des travailleurs, va essayer un nouvel effort pour briser la grève.

Jusqu'à ce jour, il n'avait pas osé faire sortir des garages des voitures conduites par les individus recrutés parmi les déchets de la société ; gens la plupart sans aveu, incapables de gagner leur vie, de travailler en dehors de circonstances semblables.

Le Consortium veut faire sortir ces gens et ces voitures dimanche et lundi prochain, 7 et 8 avril, jours de Pâques.

C'est un défi lancé aux grévistes et à tous les travailleurs. Il sera relevé.

Aussi l'Union des Syndicats invite tous les travailleurs à apporter en cette circonstance aux chauffeurs en grève la solidarité qu'ils leur doivent en se rendant avec eux dimanche et lundi matin devant les garages suivants :

Boulevard de Charonne, à Paris ;
Avenue Wagram, 22, à Paris.
Place Collange, à Levallois.

Il faut que les jaunes dans les rangs desquels se trouvent les assassins de Bédhomme soient hués, bafoués, conspués à leur sortie et dans tout Paris au besoin dans le cours de la journée.

L'Union des Syndicats.

Les voitures conduites par les jaunes portent l'une des marques suivantes : G-3, G-6, G-7, *Météor* et *Métropole*.

NOTRE SOUSCRIPTION

VINGT-HUITIÈME LISTE

684 Groupe Socialiste de Clermont-Ferrand (P.-d.-C.)	4 »
685 Collecte faite à l'issue de la réunion organisée par l'Association générale des Agents des P. T. T.	38 75
686 Groupe socialiste de Commentry (Allier)	15 »
687 Section de Vitry (Seine)	5 »
688 Villain, à Angers	1 50
689 Maria Rolin	2 »
690 Paiement d'un témoignage, C. V.	3 »
691 B	10 »
692 F. Séménavisse	5 »
693 Syndicat national des chemins de fer. Produit de la collecte faite à l'issue du 23e Congrès national	26 40
694 Bordage à Paris	1 »
695 Henry Roth	1 »
696 Un groupe d'ouvriers de la maison Vanwooren protestent contre la souscription du Syndicat national de la carrosserie	12 75
697 Collecte faite au compte rendu de mandat du citoyen Vaillant	10 65
698 Un groupe d'ouvriers ébénistes syndiqués	10 »
699 Syndicat national des sous-agents des P. T. T., 14e section, versé par F. L. F.	14 »
700 Collecte faite à la réunion publique du 5e arrondissement, à la Prolétarienne, 76, rue Mouffetard	7 55
701 Parti Soc. (S. F. I. O.), Fédération de la Seine, 9e section	10 »
702 Les membres de la commission de prévoyance de l'Egalitaire, rue de Sambre-et-Meuse	10 »
703 Parti Soc. (S. F. I. O.), section de Mantes (Seine-et-Oise)	5 »
704 Le groupe d'amis de Persan Beaumont (Seine-et-Oise)	4 50
705 Un lecteur de Villers-Bretonneux (Somme)	0 50
706 Syndicat des ouvriers mineurs des mines d'Albi (Tarn)	20 »
707 D. G. S. L. B., camarades conscients de Saint-Denis	2 50
708 Parti Soc. (S. F. I. O.), Groupe de Rochechouart (Hte-Vienne)	5 »
709 Francisse de la Picherotte, obergiste à Satian-Signon	0 50
710 Association syndicale des Employés d'administration et assimilés de la C. G. O.	10 »
Total de la 28e liste	235 60
Total des listes précédentes	5649 05
	5884 65

Rectification. — Le versement de 5 francs paru dans la 10e liste (12 mars sous le n° 193. Ligue des Droits de l'Homme, section Grandes-Carrières-Clignancourt n'était pas destiné à la souscription chauffeurs

A déduire	5 »
Total à ce jour	5879 65

Les sections de la Fédération de la Seine qui n'ont pas encore fait parvenir leur souscription au bureau fédéral sont invitées à le faire aussitôt que possible. Celles qui ont déjà versé directement à l'*Humanité* ou au comité de grève sont priées d'en aviser le secrétariat.

Le lock-out des tailleurs de pierre

Sans lassitude, les tailleurs de pierre et ravaleurs résistent au lock-out. On a lu la lettre très digne, très motivée par laquelle ils disent ne vouloir désormais faire que 9 heures, afin de remédier au chômage. Et la corporation tout entière comprenant le haut intérêt de la bataille soutient énergiquement, de sa sympathie et de ses gros sous, ceux d'entre les camarades qui sont atteints par le coup patronal.

Grâce à cette solidarité qui assure au lock-outé son pain, et qui permet aussi la surveillance des chantiers, le nombre des réfractaires, des mauvaises têtes toujours soumises aux exactions patronales est assez minimes. Il diminue chaque jour. Et chaque jour aussi, on le sait, la discorde s'étend au clan patronal.

Encore un effort donc, encore de l'énergie et le conflit sera résolu dans la victoire ouvrière.

Ce matin, réunion des lock-outés rue Cambronne ; dimanche matin, assemblée générale à l'Alcazar d'Italie, avenue de Choisy.

Dans les Départements

NORD

ELECTIONS MUNICIPALES

La section du Parti socialiste de Tourcoing a désigné ses 36 candidats aux élections municipales. Ce sont les citoyens :

Arthur Pierpont, Pierre Baillez, Jules Benoit, Eugène Bourgois, Achille Castel, Jean Decoene, Gustave Defio, Alphonse Delannoy, Oscar Delepaut, Désiré Delfortrie, Jean-Baptiste Delhonte, Alphonse Demicé, Arthur Deperchin, Arthur Dérick, Désiré Deschamps, Louis Deschamps, Paul Despinoy, René Destombes, Alphonse Devacht, Henri Duchâtel, Constant Flament, Alphonse Gravier, Emile Leblanc, Henri Lefebvre, Lucien Lesage, César Parmentier, Henri Robert, Jules Roelens, Alfred Rompteau, Henri Selosse, Ernest Tiberghien, Edouard Tiévers, Emile Vandenette, Alexandre Vandermarlière, Gustave Vermandel, Volt-Catteau.

Houplines. — Voici la liste des 23 candidats du Parti socialiste aux élections municipales de Mai prochain :

Goerland Jean, Carpentier Charles, Delcroix Henri, Bogaert Gustave, Lesaffre Louis, Caulier Félix, Pauriche Constant, Roussel Paul, Flament Henri, Danesse Joseph, Delcambre Victor, Grembert Albert, Pottier Jules, Dheygère Victor, Laurent Joseph, Destailleurs Henri, Decocq Ferdinand, Carlier Alfred, Gauquié Louis, Paurisse Henri, Debruycker Désiré, Caron Noël, Vancostenoble Gustave.

Faches-Thumesnil. — Voici, par ordre alphabétique, les noms des candidats du Parti socialiste aux prochaines élections municipales :

Adam Edouard, Basseville Martin, Bigotte Gustave, Broutin Gustave, Ciroux Emile, Cochez Julien, Déchin Télémaque, Dutilleul Alphonse, Facon Jean, Facqueur Achille, Leblanc Théodore, Lebrun Adhémar, Loosveld Pierre, Maillait Jean, Marchand Alphonse, Novarèze Henri, Picavet Ulric, Robidet Jules, Ronce Constant, Sinneval Victor, Teirbroo Albert, Tittelin Léon et Vanheuverswyn Charles.

DEUX CRIMES

Vieillards assassinés

Lisieux, 5 avril. — Deux vieillards, M. Désiré Houley, âgé de 66 ans, et sa sœur Irma, âgée de 64 ans, ont été tués cette nuit à coups de revolver dans leur maison à Courtonne-la-Meurdrac, commune située à dix kilomètres de Lisieux. L'assassin savait que M. Houley était dans une situation aisée.

La maison était entièrement bouleversée, ce qui démontre que le vol a été le mobile du crime.

Une domestique couchant au-dessus de la cuisine a pu s'échapper en sautant par une fenêtre, derrière la maison, sans être vue du meurtrier.

Cette domestique, qui a entendu le colloque entre l'assassin et les victimes, a donné ce matin d'utiles renseignements à la justice.

On pense que l'arrestation du meurtrier est imminente.

FEUILLETON DU 6 AVRIL 1912 — 56

ÉPAVES DE PARIS

Roman Social Inédit

PAR

ÉMILE POUGET

XXVI

La fuite !

— SUITE —

« Ah ! quel atroce fardeau a été la vie, pour moi !... Et je vais enfin m'en débarrasser !... Deux fois, je l'ai essayé... sans succès ! D'abord, j'ai voulu me briser la tête contre les murs du cachot où, durant soixante jours, j'ai été enterré... Impossible ! Je me blessais, mais ne me tuais pas ! Je me suis pendu dans ma cellule... par extraordinaire, le gardien est entré à une heure où jamais il ne venait et m'a décroché !..

« Cette fois-ci, j'espère que je ne me raterai pas ! La mer me sera propice... Voyez, comme elle miroite... Regardez ses reflets, ses clartés... que c'est beau !... et qu'il fera bon être bercé par ce flot !...

« La vague m'enveloppera de ses caresses... je serai câliné, embrassé par elle : et ce sera la réalisation du seul désir, du seul rêve que j'ai jamais formé !... Quelle douceur pour moi, toujours malmené, brutalisé, torturé, que de sentir la vague me donner le premier et dernier baiser... le seul baiser qui aura frôlé ma joue !...

A entendre cette voix chaude, pénétrante qui, par intervalles, se voilait pour se hausser ensuite à des éclats métalliques, le père Yann éprouvait un singulier malaise. Il était oppressé et une indéfinissable crainte l'envahissait.

Lasticot se sentait « tout chose ». Il ne gouaillait plus et mordillait ses ongles... Il paraissait avoir perdu jusqu'au souvenir de Nini !

— J'ai hâte de ne plus souffrir ! continua Théo. Je suis las... je n'en peux plus !... Je préfère en finir tout de suite, sans attendre à demain !... Voir venir les gaffes ?... A quoi bon !

« La mer est là... écoutez ! elle m'appelle... ses vagues m'attirent... J'y vais !... Adieu !...

Il s'élança.

Avant que le père Yann et Lasticot eussent esquissé un mouvement, il était loin. Se dégageant de la torpeur où les avaient plongés les paroles du jeune homme, tous deux crièrent :

— Théo !... Théo !...

D'une voix tremblante d'émotion, le père Yann supplia :

— Arrête-toi, mon gars ! Reviens... reviens... écoute !...

Mais Théo avait disparu dans la nuit.

— Ah ! le malheureux, il a un grain... se lamentait le vieux gabier. Sûr, il est frappé !...

Et il se précipitait, suivi de Lasticot, vers le point de la falaise par où avait disparu le jeune désespéré.

En vain ! Dans l'opacité de l'ombre, nulle silhouette ne se percevait.

— Ma Doué !... Ma Doué !... soupirait le père Yann.

Il se baissa, colla son oreille contre terre, écoutant. Aucun bruit de pas ne vibrait sur le sol...

Seuls, les flots battant la grève faisaient entendre leur grondement continu.

Découragé, il se releva, grognant :

— Harné, il est faou ! il est faou !

Soudain, à peu de distance, la voix de Théo résonna, lugubre, stridente :

— Adieu, Lasticot ! Adieu, père Yann ! Adieu, mes amis !

Et, tout de suite, un bruit sourd... la chute d'un corps tombant à l'eau...

Le gabier sursauta.

— Tonnerre ! Il était au haut de la roche grise... Viens ! Viens vite ! Descendons !...

Il jeta son bissac et entraîna Lasticot.

— Suis-moi ! commanda-t-il. Seulement, attention à tes pattes... on peut glisser...

En dévalant de roc en roc, ils arrivèrent sur une petite plage que coupait la masse énorme d'une falaise à pic s'avançant dans la mer.

Le père Yann, d'un coup d'œil expert, regarda autour de lui.

La lune commençait à percer les nuages épais qui jusqu'alors avaient masqué sa lueur blafarde.

— Y a du bon ! grommela le vieux. Le flot vient à nous...

Tout en disant ces mots, il avait jeté à terre ses vêtements et il continuait à examiner les vagues de ses yeux perçants.

Il eut un cri.

— Ah ! là-bas... tiens !... Je le vois !...

Résolument, il se jeta à la mer, nageant vers le point noir qu'il avait signalé.

Lasticot écarquillait ses yeux, mais n'apercevait rien.

— Il a la berlue, le marsouin ! murmura-t-il. N'empêche, c'est un bon zig... Mais quelle drôle d'idée d'aller barbotter pour rien, par un froid pareil !

« S'il n'attrape pas la crève, le vioc... je veux bien être pendu !...

« Certes Théo c'était un costaud. Il me bottait ! Dommage qu'on n'ait pas pu faire plus ample connaissance... Mais, bah ! après le coup de tantôt, il devenait louf... ça, c'est signe qu'il avait les foies blancs... donc, vaut mieux qu'il ait piqué une tête dans la grande tasse...

« N'empêche ! reprit-il, le vioc aurait bien dû me tuyauter sur une cache, avant d'aller le rejoindre... Ça, c'est pas bath et...

La songerie de Lasticot fut interrompue.

Le père Yann, semblable à Neptune sortant des flots, était devant lui.

— Vous v'là ! s'écria Lasticot, ne dissimulant pas son étonnement.

« Ben, mince !...

Grelottant, le vieillard s'ébrouait. Puis, ayant renfilé en hâte ses vêtements, il ordonna :

— Allons, hop ! Aide-moi à le porter...

Et il désignait le corps de Théo, étendu sur le sable.

— Vous l'avez repêché ! s'écria Lasticot avec admiration. Oh ! ben, vrai !... Ça, c'est rien bath !

— Cré tonnerre ! Te dépêcheras-tu, pie borgne ? Prends-lui les pieds...

« Tu y es ?... Pare à virer !...

Il empoigna les jambes du noyé, tandis que Yann le tenait sous les aisselles, la tête appuyée sur ses reins.

Il avançait de front, contournant la falaise.

— Où diable qu'il nous mène ? monologuait Lasticot, qui voyait avec appréhension l'étroite langue de terre, sur laquelle ils marchaient, se rétrécir de plus en plus. Les vagues, maintenant, venaient mourir à leurs pieds et le biffin sentait les rejaillissements d'écume sur ses jambes.

Enfin, le vieillard commanda :

— Halte !

Ils s'arrêtèrent, posant doucement le corps sur le sable.

Puis, avec une agilité qu'on ne lui eût pas soupçonnée, le père Yann s'agrippa aux anfractuosités de la roche, grimpa jusqu'à une certaine hauteur et disparut.

Ce, à la grande surprise de Lasticot qui, ébahi, se disait :

— Non, mais ! Je commence à croire qu'il est sorcier, le vioc... C'est pire qu'au Châtelet ! Par où qu'il s'est fuité

« Ça, c'est pas ordinaire. Je vois la peau !... Je me demande même comment il a pu grimper ?... Ça à l'air à pic !... Et une fois là-haut, passez muscade... il s'est évanoui !... J'aperçois même pas le trou par où cette sacrée anguille s'est faufilée...

Le bout d'une grosse corde, tombant sur le nez de l'ex-biffin le tira de ses réflexions, le rappela à la réalité et lui fit lever la tête.

— T'as le filin, gars ? interrogeait le vieux gabier, dont le corps apparaissait comme s'il était collé au rocher, à cinq ou six mètres au-dessus de Lasticot.

— Oui, je l'ai ! répondit le Parisien. Mais, dites-moi, comment que vous pouvez tenir là-haut ? C'est épatant !

— T'inquiète pas de ça ! Tu le verras quand tu y seras... Passe le filin sous les bras du gars...

« Bon, ça y est ?...

— Oui...

— Bien ! Peux-tu le soulever un peu et le placer plus près ?

— Oui...

— Bon, ça va ! Laisse aller et grimpe...

— Hein ! Quoi ? s'exclama Lasticot. Grimper ? Et par où ?...

— Tonnerre ! dépêche-toi donc, sacré clampin !... T'as bien vu comment je m'y suis pris ?

— Ma foi, non ! Et je me demande même, en vous voyant là-haut, comment vous avez pu vous y percher ?

— Qué terrien !... grommela le vieux marin. Allons, failli chien, essaie...

— Tiens, là où tu es, agrippe-toi... Là, y es-tu ?...

— Ori ! souffla Lasticot.

— Bien. Tâte à droite... C'est ça, hardi ! Ça va !... Toujours sur la droite...

De saillies en saillies, s'aidant des pieds et des mains, le Parisien s'élevait peu à peu et, enfin, arrivait jusqu'au